



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ CONFÉDÉRALE LÉONARD DE VINCI

Séance du 13 mars 2018

Délibération n° 2018 - 03 - 01

Le conseil d'administration de l'Université Confédérale Léonard de Vinci s'est réuni en séance plénière, sur convocation du président, le mardi 13 mars 2018.

Vu le décret n°2015-857 du 13 juillet 2015 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'université et établissements « Université confédérale Léonard de Vinci ».

**Point de l'ordre du jour : approbation du compte rendu de la séance du 5 décembre 2017.**

**Exposé de la décision :** conformément à nos statuts il convient d'approuver le compte rendu de la séance du 5 décembre 2017.

Un élu de l'UNSA demande un ajout en page 6 du compte rendu lors du débat sur la politique indemnitaire. Il souhaite ajouter les phrases suivantes : « Un élu de l'UNSA s'étonne que la PFI ne soit pas intégrée au montant de l'IFSE. Sur ce point le président indique que pour les personnels positionnés dans les établissements, ils se verraient appliquer l'IFSE de l'établissement ».

Le président de la ComUE est favorable à l'ajout de ces deux phrases dans le compte rendu définitif. Sous réserve de cette modification, le compte rendu est approuvé par le conseil d'administration.

Nombre de membres constituant le conseil : 46
Quorum : 23
Présents : 17
Procurations : 16
Nombre de membres participants à la délibération : 33
Refus de participer au vote : 0
Abstentions : 3
Votes exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 13/04/2018

Loïc Vaillant

Transmise au recteur le : 13/04/2018